



Bangui, le 12 NOV 2018

**DECISION**

**PORTANT SUSPENSION D'UN FONCTIONNAIRE AVEC TRADUCTION  
DEVANT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

**LE MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION**

**VISAS**

- Vu La Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 ;
- Vu La Loi n°99.016 du 16 juillet 1999, modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance n°93.008 du 14 juin 1993, portant Statut Général de la Fonction Publique Centrafricaine ;
- Vu Le Décret n°16.0218 du 30 mars 2016, portant promulgation de la Constitution;
- Vu Le Décret n°00.172 du 10 juillet 2000, fixant les règles d'application de la Loi n°99.016 du 16 juillet 1999, modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance n°93.008 du 14 juin 1993, portant Statut Général de la Fonction Publique Centrafricaine ;
- Vu Le Décret n°16.221 du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu Le Décret n°17.324 du 12 septembre 2017, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement et ses modificatifs subséquents
- Vu Le Décret n°18.214 du 17 Aout 2018, portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé et de la Population et fixant les attributions du Ministre ;
- Vu La Notification des Instructions Présidentielles N° 129/PR/IGE/SP.18 du 08 Juin 2018

Sur proposition du Directeur de Cabinet.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Madame MAMADOU née MAZANDE Marie Jeannette, Administrateur Civil, est suspendue de Fonction et de solde pour une durée de trois (03) mois avec traduction devant le Conseil de Discipline.

**Motifs :** Détournement de deniers publics d'un montant de Quarante Trois Millions Cinq Cent Trente Francs CFA ( 43 013 530 F).

**Article 2 :** Pendant la période de sa suspension, l'intéressée ne pourra bénéficier qu'au bénéfice de ses allocations familiales, prévues par les Textes en vigueur.

**Article 3 :** La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et Communiquée partout où besoin sera.

**Ampliations :**

7 DIRCAB/ICE 02  
1 DIRT/CEA/DC/DR 02  
1 SDRH/IN/DR/INSTRONSP 04



**Dr Pierre SOMSE**



SN 3542  
Du 29 OCT 2018



SN 8091

Du 6  
11  
18